



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 28 novembre 2025

### Les URPS de Nouvelle-Aquitaine et AGORA Lib' expriment leurs craintes face à la réforme « France Santé » du PLFSS 2026

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) de Nouvelle-Aquitaine, réunies au sein d'**AGORA Lib'** avec les **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** adhérentes, tiennent à exprimer leurs vives préoccupations concernant les orientations du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026. Celui-ci prévoit de transformer les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en « Communautés France Santé », recentrant ainsi l'organisation des soins autour de structures labellisées.

Depuis plusieurs années, la dynamique de coopération portée par les URPS et les CPTS au travers de l'association **AGORA Lib'** a permis de soutenir la structuration de la quasi-totalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine en CPTS. Cette approche a favorisé une coordination efficace des soins et renforcé la démocratie sanitaire, en s'appuyant sur l'engagement des professionnels de santé libéraux locaux.

Or, la réforme envisagée remplace la notion de « professionnels territoriaux de santé » par une marque unique, « France Santé ». Cette transformation, imposée sans concertation suffisante, éloigne la gouvernance des réalités territoriales et remet en cause des années de construction collective. Elle instaure une logique centralisée et réglementaire, au détriment de la diversité et de l'expertise des professionnels de santé de terrain, comme des structures territoriales qu'ils ont créées. Cette position rejoint celle récemment exprimée par le Sénat, qui a rejeté la labellisation *France Santé*, soulignant ainsi la nécessité de reconsidérer cette mesure.

Cette évolution tend à faire disparaître la dynamique des territoires. Or c'est un des éléments forts et mobilisateurs des professionnels de santé libéraux qui caractérisent leur implication dans les CPTS.

Nous regrettons ces orientations. Les URPS et les CPTS de Nouvelle-Aquitaine souhaitent alerter, comme l'indiquent les éléments émanant [de la concertation nationale réalisée par la FCPTS](#) (Fédération Nationale des CPTS), sur les risques de perte de sens du travail accompli et de démobilitation inhérente à de telles

modifications des engagements pris au travers des contrats ACI signés par les CPTS avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Assurance maladie (CPAM).

En conséquence, les URPS et les CPTS de Nouvelle-Aquitaine, via l'association AGORA Lib' appellent de leurs vœux qu'un processus de concertation soit mené avec les professionnels de santé et que les mois à venir soient propices à l'explication et à la promotion des dynamiques territoriales des CPTS.

Cette démarche de vulgarisation doit être tout autant assurée auprès des ARS et des CPAM que des parlementaires, des candidats aux prochaines élections municipales et auprès des usagers.

**Contacts presse :**

URPS Médecins libéraux de Nouvelle Aquitaine – Emmanuel BATAILLE – [e.bataille@urpsml-na.org](mailto:e.bataille@urpsml-na.org)

AGORA Lib' – Alexandre PEREZ et Stéphane LACHER-FOUGERE Co-présidents – [co-president@agoralib.org](mailto:co-president@agoralib.org)

*Ce communiqué est signé par les présidents des URPS de Nouvelle-Aquitaine et les Co-présidents d'AGORA Lib'.*

AGORA Lib'

Alexandre PEREZ et Stéphane LACHER-FOUGERE

Co-président



URPS Biologistes Médicaux

Henry DOERMANN

Président



URPS Chirugiens Dentistes

Jacques WEMAERE

Président



URPS Infirmiers libéraux

Frédéric DEUBIL

Président



URPS Masseurs  
Kinésithérapeutes

Caroline VICAIGNE

Présidente



URPS Médecins Libéraux

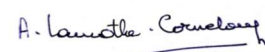
Didier SIMON

Président



URPS Orthophonistes

Anne LAMOTHE-  
CORNELOUP - Présidente



URPS Orthoptistes

Fournier-Guilhem Sandrine  
- Présidente



URPS Pédicures  
Podologues

Pauline LAUZE et Martin  
CLEMENT Co-Président



URPS Pharmaciens

Marie Hélène TESSIER -  
Président



URPS Sages-Femmes

Paul BRANGE – Président

